



Baden-Württemberg

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION
SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE
[Nr. 331/2020]

22.12.2020

 La version mise à jour de l'ordonnance Corona "entrée-quarantaine" entre en vigueur le 23 décembre / Limitation de la règle des 24 heures pour les régions frontalières

L'entrée en Allemagne pour des voyages touristiques ou pour faire des achats est désormais impossible

La nouvelle ordonnance Corona "entrée-quarantaine" entre en vigueur à partir de demain, mercredi le 23 décembre 2020, dans le Land Baden-Württemberg. Au cours des derniers mois, le gouvernement régional a réagi à la croissance exponentielle des infections en instaurant des mesures renforcées au Baden-Württemberg. En raison de la situation sanitaire tant au Baden-Württemberg que dans les régions limitrophes, il faut maintenant prendre encore de nouvelles mesures au niveau des règlements de l'ordonnance Corona "entrée-quarantaine".

L'entrée en Allemagne pour un séjour au Baden-Württemberg de moins de 24 heures, ou bien après avoir passé moins de 24 heures dans une zone frontalière, sans qu'il soit nécessaire de respecter ensuite une quarantaine, n'est autorisée que si le déplacement a lieu essentiellement pour des raisons autres le tourisme ou les achats.

Else-Josenhans-Str. 6 · 70173 Stuttgart · Telefon 0711 123-3550 · presse@sm.bwl.de

www.sozialministerium-bw.de · www.baden-wuerttemberg.de

Informationen zum Schutz personenbezogener Daten unter www.sozialministerium-bw.de/datenschutz

Auf Wunsch werden Ihnen diese auch in Papierform zugesandt.



Comme le déclarait la ministre de la santé du Baden-Württemberg Manne Lucha ce mardi (22 décembre) à Stuttgart : "En raison de la situation de pandémie extrêmement tendue, il est indispensable de réduire pour l'instant les déplacements transfrontaliers à un strict minimum". "Nous faisons appel à nos concitoyens, afin qu'ils n'exploitent pas trop exploiter les règlements en vigueur et renoncent à tous les contacts non indispensables."

L'ordonnance en vigueur jusqu'à présent ne prévoyait aucune restriction dans le cadre de la règle des 24 heures. Cette règle des 24 heures reste fondamentalement maintenue dans la perspective du cadre de vie commun. Ainsi, il n'y a pas d'obligation de quarantaine pour tous ceux qui passent la frontière en particulier pour des raisons professionnelles, scolaires, médicales, sanitaires ou familiales. De même, des partenariats de vie transnationaux, sans certificat de mariage, ne tombent pas sous le coup du nouveau règlement. La règle actuelle des 72 heures reste également inchangée.

En revanche, une obligation de quarantaine s'appliquera désormais pour les voyages à but touristique ou pour simplement faire des achats. Ainsi, si une personne résidant au Baden-Württemberg va faire du ski en Suisse ou va en France pour y faire des achats, elle devra désormais impérativement se mettre en quarantaine pendant 10 jours. La même chose s'applique aux personnes résidant dans les régions frontalières qui se rendent au Baden-Württemberg uniquement pour faire des achats. Indépendamment de déplacements éventuels, il faudra respecter les restrictions de sortie en vigueur au Baden-Württemberg en cours de journée et, sous une forme renforcée, entre 20.00 et 5.00 heures.